



Formation et casier judiciaire

Par **Dam059**, le **02/12/2013** à **17:06**

Bonjour tout le monde, j'aurais besoin de quelques infos...

Voilà, lors de mes 18 ans(21 aujourd'hui) j'ai été condamné pour usage de stupéfiant (3 mois de sursis) ..

Il y a 1 mois j'ai fait une demande de suppression du B2 afin de pouvoir m'inscrire pour une formation d'agent de sécurité qui nécessite le B2 vierge, ma demande fut acceptée et je suis convoqué au tribunal mercredi.

J'ai fait quelque démarche (RDV à la mission local de ma ville, pour monter un dossier pour une formation à l'AFPA) et obtenue une promesse de stage. (stage obligatoire en fin de formation)

Donc si jamais mon casier s'efface, tout est là pour moi afin de commencer la formation d'Avril...

A votre avis, mes démarches sont suffisantes pour obtenir l'effacement du B2 ? Car je l'ai trouvé légère mais je vois vraiment pas, ce que je peux faire de plus..

Merci de votre aide.